L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 24 JUIN.

NOMINATIONS.—On trouvera dans notre partie anglaise une liste des nominations faites par le gouverneur Wells pour quelques paroisses.

ARRIVEE DE LA MEGERE A LA QUARANTAINE.—On nous informe qu'une dépêche particulière annonce l'arrivée de la corvette française, *La Mégère*, commandant Bastard, à la Quarantaine. Ce batiment revient de la Havane, où il est allé faire une courte visite. Nous espérons bientôt revoir les *mégères* parmi nous.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Marché du 23 juin.
Memphis, 23 juin.

New York, 22 juin—L'or est à 112½, le coton à 46 cents.

Nouvelles télégraphiques.

DATES DU 22 DE NEW YORK.

[Dépêches du Times]

Breckinridge à Cardenas, île de Cuba.

New York, par Louisville, 22 juin.—Le correspondant du *Herald* lui écrit de la Havane que Breckinridge et les hommes qui l'accompagnaient sont arrivés à Cardenas le 11 et qu'il y ont reçu des attentions marquées de la part du gouvernement espagnol.

Une dépêche du *Times* du 21 dit que le brigadier-général Wild, du Massachusetts, et du Freedmen des affranchis, sera chargé de l'Etat de la Georgie.

Dans les pardons accordés aujourd hui est celui de James L. Seward de la Georgie.

Washington, 22 juin.—La délégation de la Caroline du Sud est arrivée et a eu une agréable entrevue avec le président et le secrétaire de la guerre.

Le *Herald* a une dépêche qui annonce que le gouverneur Lyon n'a pas été expulsé de ce territoire. Lyon déclara lui-même qu'il en est sorti suivant un congé de trois mois que lui avait délivré M. Lincoln.

On dit que la mission de Berlin sera offerte au gouverneur Wright de l'Indiana.

New York, 22 juin.—M. Gale, de Cahawba, Alabama, qui avait publié des propositions pour faire assassiner le président Lincoln, est arrêté et a demandé à être défendu par Reverdy Johnson et J. T. Brady.

Une dépêche de Washington au *Post* dit que le président refuse de nommer le général Steele gouverneur provisoire de l'Alabama, parce que le général Steele a servi dans l'armée rebelle.

Washington, 22 juin.—Le département d'Etat a été fermé aujourd hui à cause de la mort de Mme Seward, femme du secrétaire d Etat.

New York, 22 juin—Une proclamation de reconstruction pour l'Alabama, a été lancée. Elle ressemble à la première.

Le Trésor vient d'émettre une circulaire déclarant que les taxes de 1861 et toutes les boni-ces dues et payables après que les officiers du revenu auront assumé les devoirs de leur place dans les Etats du Sud, seront payées. Les taxes dues auparavant seront remises pour le moment.

Breckinridge a été hospitalièrement reçu par le capitaine général de l'île de Cuba.

Il est échappé et a traversé le Golfe dans un bateau non pouté, vivant huit et pour d'autre de sortie et de moule.

Le théâtre Ford a été vendu aujourd hui à la Société Chrétienne des Jeunes Gens.

Le gouverneur Holden, de la Caroline du Nord, pense que l'enregistrement des votants loyaux peut être achevé assez tôt pour qu on puisse élire des délégues à une Convention d Etat qui serait convoquée à la mi-août.

Exportation d'or aujourd hui $100,000.

On a pris du fret pour 6000 balles de coton cette semaine

Il y a 20,000 balles de coton confisqué à New York.

Le gouvernement tera vendre demain 1000 balles.

Marchés.

L'or est à 112, les cinq-vingt sont à 103 1/4

L'argent est peu actif.

Emprunt—Intérêts à compte échéance à 1.

Le coton est lourd à 40 cents.

Doutes sur la légalité de la cour martiale dans le procès des assassins.

Il paraît que la plaidoirie de Reverdy Johnson a fait impression sur le président des E. U. car la dépêche de Washington dit qu il regrette d'avoir laissé juger les conspirateurs par une cour martiale.

Reverdy Johnson se fonde sur ce que la première proclamation de M. Lincoln, du 24 septembre 1862, instituant les cours martiales, avait été faite avant que le Congrès eut autorisé la suspension du *writ d habeas corpus*, et sur ce que, lorsque le privilège d'*habeas corpus* fut suspendu par le Congrès, M. Lincoln se crut obligé de faire une nouvelle proclamation, où il ne fut pas question de courmartiales ni d'autres tribunaux exceptionnels, cela prouverait que M. Lincoln lui-même et son cabinet ne regardaient pas la première proclamation comme irrésistiblement légale.

Si cette objection était accepte par la cour qui, seule, est, aux yeux de la loi, compétente pour l'autorité judiciaire légale, toutes les procédures faites jusqu'ici dans le procès des assassins seraient annulées et il faudrait les recommencer devant une cour civile le plus tôt possible.

UN EDITEUR REBELLE SUBJUGUE.

M. John Mitchell qui vient d'être arrêté et emprisonné, on ne sait précisément pourquoi, bien que le mot de trahison ait été prononcé comme une charge contre lui, avait pourtant écrit dans le New York *News* l'article suivant où nous ne voyons rien de rebelle ni de séditieux et où sont au contraire annoncés des sentiments très-marqués d'obéissance et de soumission.

Aussi longtemps que la Confédération du Sud a existé j'ai été confédéré, sécessionniste, on ce que quelques personnes aiment à appeler, un rebelle. Mais du moment où le général Johnston se rendit au général Sherman à Greensboro, je vis que la cause de la Confédération était irrévocablement perdue. Je n'y avais plus de gouvernement Confédéré; il avait disparu, et comme un pays ne peut rester sans gouvernement et que le seul gouvernement existant de fait alors était le gouvernement fédéral, je lui rendis pleine obéissance et je le fis de bonne foi comme je pense que mes concitoyens du Sud l'on fait très généralement à la même époque et pour la même raison. En conséquence, je ne suis plus sécessionniste ni rebelle, mais un loyaliste et un citoyen soumis aux lois.

En ayant recours aux armes pour établir leur droit de sécession, les Etats du Sud avaient accepté d'avance l'arbitrage de notre tribunal souverain. Les décisions de ce tribunal nous importe peu par quels moyens on par quelle supériorité écrasante de forces les choses en sont arrivées là, mais c est fait. Et je crois que tous les hommes du Sud d'un caractere élevé et honorable acceptent franchement la position que la guerre leur a faite et reconnaissent le devoir de s'appliquer eux-mêmes à reconstruire leur société sur la base de l Union et de la Constitution des Etats-Unis. C est ce qu ils feront certainement si on leur permet de le faire paisiblement, si le gouvernement qui a triomphé ne les foule pas aux pieds, ou ne les torture pas pour le crime d'avoir affirmé et soutenu un droit depuis long-temps réclamé par tous les hommes d'Etat du Sud et admis par beaucoup d hommes du Nord également.

L'institution de l'esclavage est virtuellement abolie sur ce continent. L'irrepressible conflit entre le travail libre et le travail forcé a péri. A cela aussi les habitants du Sud se soumettent. Sur ce point encore ils acceptent la décision des armes et s il le font avec répugnance et regret, il est juste de dire que dans la plupart des cas le chagrin vient plutôt du vort qui menace cette race malheureuse que de la perte de l'esclave. Le temps que de la perte d'argent que l'abolition leur cause, cette perte d'argent étant moins que rien, d'autant plus qu'il auraient pu, dans tous les temps, se procurer une main d œuvre à meilleur marché.

VIRGINIE.

La nouvelle de la mise en accusation du général Lee a causé une pénible impression à Richmond. Le *Republic* de cette ville ne peut croire à cette violation flagrante du traité conclu à Appomattox Court House entre deux soldats, deux hommes d'honneur, et sur la foi duquel le général a licencié son armée et est retourné vivre paisiblement dans ses foyers. Le *News* de Petersburg va plus loin et traite d'infâme la conduite du maître d'école Underwood, devenu juge à Norfolk grâce à M. Butler, et qu'il regarde comme indigne de noser les cordons de cette tête sainte qu'il scalpe. Il constate de nouveau que la nouvelle de la mise en accusation de Lee a été accueillie à Norfolk avec une indignation générale par toutes les classes de la population et que l'on éprouve peu d'appréhension sur le résultat final des persécutions d'un juge impopulaire.

Il n'est pas hors de propos de noter ici le document énergique donné par un journal de Richmond à l'assertion répandue au Nord que le général Lee n'a pas eu des raisons que lui sont le commandant fédéral. Depuis, on retour dans ses foyers, le général n'a jamais demandé ni reçu le moindre secours matériel ou autre de la part du gouvernement.

L'anarchie sociale est à son comble dans les districts agricoles de la Virginie. Au nord du James et de l'Appomattox, les nègres refusent absolument d'aider les blancs à faire les récoltes et se complaisent dans l'oisiveté la plus parfaite. En revanche, ils tiennent des meetings populaires et adoptent des résolutions magnifiques rappelant au pays les exploits des héros de leur race, à Fort Hudson, au fort Wagner, à Olustee et ailleurs, en revendiquant le droit de suffrage et de représentation. Dans les environs de Lynchburg la situation est au moins aussi déplorable. Le général Gregg, commandant de ce district, a lancé un ordre enjoignant aux planteurs de distribuer aux noirs une partie des récoltes comme compensation de leur travail. Il a de plus ordonné que les nègres chefs de famille recevraient régulièrement des rations du gouvernement jusqu'à ce que la planteur ait écoulé ses produits pour les payer. Les hommes valides qui abandonnent, sans motif plausible, leurs femmes, leurs enfants ou leurs vieux parents, seront arrêtés et réintégrés dans les plantations qu'ils ont quittées. Tout cela ressemble bien au rétablissement, moins le nom, de l'institution que l'on s'est si hâté de supprimer.

Courrier des Etats Unis.

JEFFERSON DAVIS ET LA PRESSE

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*

Le peu de faveur qu'a accueilli en Europe la mise à prix de la tête de M. Davis et la nouvelle de son arrestation ; les appréciations à la clémence, adressées de toute part à la nation américaine, ont eu pour effet de calmer, dans une certaine mesure, les aspirations vindicatives d'une certaine presse. On commence à se faire à l'idée que les mesures extrêmes de rigueur nuisent à la cause qu'elles avaient la prétention de servir, et plusieurs organes des plus acharnés cessent aujourd'hui de demander à grands cris la tête de l'ex-Président et reconnaissent que les amis des Etats Unis en Europe et font valoir, pour user de modération et de clémence, des raisons concluantes que dans l'exercice de la patriotisme, ils n'avaient pas suffisamment appréciées jusqu'ici de ce côté de l'Atlantique." Le *Times* seul, quoique avec certaines réticences, persiste à réclamer la condamnation de M. Davis.

" Il est vrai, dit-il, que les libéraux de l Europe sont depuis longtemps opposés à l infliction de la peine de mort pour délits politiques. Le premier acte de la république française de 1848 a été d'abolir la peine capitale en matière politique et elle s'est contentée d'emprisonner ou d'exiler les chefs de l'insurrection de juin..... On nous demande de soutenir cette ligne de conduite par notre exemple. Nous ne pouvons pas en seul instant entourer la tête que de Jefferson Davis puisse échapper à la loi. Il faut que notre gouvernement prenne la détermination inexorable de le traduire devant un tribunal, de le juger, et, si c est possible, de le convaincre de son crime et de le condamner..... Il faut que la loi américaine grave la condamnation de la trahison sur le front de Jefferson Davis....."

Le *Times* laisse toutefois percer quelques velléités de clémence en ajoutant :

"Après tout, il est possible qu il importe peu, après sa condamnation, que Davis laisse sur la terre ou qu'il repose dessous. Si sa mort doit faire tort à la cause libérale au détour, ou donner leur usage à ceux qui passe faire du misérable qu'il peut-être de laisser vivre. Nous voulons parler seulement de sa mort pour crime de trahison. Nous n admettons jamais qu'il puisse échapper au châtiment qu'il mérite, s il est prouvé qu'il ait participé à l'assassinat de M. Lincoln ou ordonné les traitemens barbares infligés à nos prisonniers.

Le *World* contenait hier un excellent article à propos de Davis. Il rappelait qu'après tout le peuple américain, qui a toujours et partout encouragé les révolutions, aurait mal reçu à punir avec la dernière rigueur les révolutionnaires du Sud. Il remarquait que nombre de rebelles avaient été graciés et honorés, uniquement parce qu ils avaient réussi ; en effet, c est le plus souvent le succès qui décide des mérites d une révolution. Le *World* insiste sur l'opinion de l'Europe, dont nous avons eu les preuves écrites. Nous avons vu en outre les premiers avantages remportés par l'opinion européenne, pour laquelle on affecte parfois un souverain mépris, est au contraire d un grand poids de ce côté ci de l'Atlantique.

Ce qui aura produit le plus triste effet en Europe, c'est l'attitude d'une partie de la presse depuis l'arrestation de M. Davis. En effet, on n aura pas manqué de remarquer que, lorsque M. Davis était tout puissant à Richmond, loges que l'issue semblait incertaine et redoutable, les journaux qui le vilipendent le plus aujourd hui avaient pour sa personne un certain respect, ne le combattaient, ils ne l'insultaient pas l'injure n'est venue qu'après la chute. On en tirera la conclusion que les journaux auxquels nous faisons allusion ne révèrent que la force, quitte à se venger de cette vénération par l'enfoncer à terre.

Voici maintenant quelques nouveaux extraits de la presse parisienne.

Nous lisons dans la *Presse* de Paris :

" Nous regrettons profondément l arrestation de M. Davis. Le président de la confédération ne peut qu'embarrasser le cabinet de Washington. On ne peut ni le tuer ni lui laisser la vie. Lui laisser la vie, c est s exposer à la violente réaction de certains partis, le tuer, c'est *soutenir la république*, c'est *déshonorer la victoire*."

Et à propos de la commission militaire :

" Ce serait l infamie la plus notoire que de refuser les garanties ordinaires de la loi a des hommes politiques comme M. Jefferson Davis qui ont bien, si l on veut, levé l étendard de la révolte, mais qui ont élevé cette révolte à la hauteur d un gouvernement, qui ont créé des flottes, des armées, organisé une administration politique, judiciaire, financière, lorsqu'on fait peser publiquement sur eux l accusation d être les instigateurs ou les complices des lâches assassinats de Wilkes Booth, de Payne, d Harrold, d'Atzerott. Qu'ils puissent entrer dans le lot du président de la république des Etats Unis, de ses conseils judiciaires, de faire subir à ses adversaires la responsabilité des assassinats du 14 avril, accomplis sur la personne du président Lincoln, tentés sur la personne du secrétaire d'Etat, ne sont-ce pas d'étranges procédures, d'un début à huis-clos, que devant un tribunal subrogé de neuf hommes de guerre intéressés de trois ou quatre hommes de loi, voilà ce qui nous paraît monstrueux, abominable ; ce que nous ne pouvons admettre ni pour nous ni pour aucun peuples, et si ce *crime judiciaire* s'accomplit jusqu'au bout, ce sera la honte et la flétrissure de la fédération américaine, ce sera la cause de sa décadence et de sa ruine. Les républiques ne prennent plus racine et ne s'établissent pas dans les mares de sang injustement versé. La France en a fait la triste expérience."

Le paragraphe suivant est emprunté à l *Opinion Nationale* :

"Que la république des Etats-Unis brise l échafaud politique pour apprendre à l'Europe comment se vengent les démocraties! Qu'elle regarde vers l'Orient, par delà l'Océan et les monarchies européennes, et qu'en voyant les Mouravieff ivres de sang, elle dise au monde : La révolution reste l'échafaud. Qu'elle réponde la vieille et inepte loi du talion. Que la bannière étoilée ne soit pas souillée, que le drapeau ne reste aux étoiles d'argent, après avoir été sanctifiés par le sang de John Brown, ne soit pas souillée par le sang de Davis,"

Nouvelles européennes.

Nous trouvons dans les journaux de New York les nouvelles d'Europe qui suivent :

Les journaux semi officiels de Paris publient le *communiqué* suivant :

"On a fait courir le bruit, ces jours ci, d un prétendu départ du général Bourbaki avec un corps de dix mille hommes pour le Mexique.— Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

"Des journaux ont annoncé que les ambassadeurs de plusieurs puissances étrangères se seraient entendus pour faire, auprès du gouvernement, une démarche collective afin de protester contre le discours du prince Napoléon à Ajaccio. Ce fait est également faux."

La Banque de France a réduit le taux de son escompte de 4 à 3½ pour cent.

On assure à Londres que la dernière réponse de lord Russell à la demande d'une indemnité pour les dégâts commis par l'*Alabama*, est rédigée dans des termes amicaux, mais fermes, et qu'elle déclare que le gouvernement anglais ne peut accorder une telle indemnité.

M. Klein, envoyé de l'empereur Maximilien, a quitté Paris pour se rendre à Bruxelles, où il restera jusqu'à la rentrée de S. M. Napoléon III

On assure que la maison de banque de Marcuard et Cie. à Paris, aurait avancé des sommes considérables à M. Slidell sur l hypothèque de ses terres dans le Sud. On ajoute que MM. Marcuard et Cie. qui sont devenus propriétaires, auraient fait-un appel au conseil fédéral suisse pour que son intervention à Washington protège ces terres contre la confiscation. Le conseil fédéral a refusé de faire cette démarche, mais il a ordonné à M. Hitz, son consul général à Washington, de lui faire un rapport sur cette affaire.

Une dépêche de Florence annonce que le retour de M. Vegezzi à Rome a été décidé en conseil des ministres.

Cette décision a-t-il été prise par suite de succès qu'Arnoldi et les efforts personnels et purement officieux de M. de Revel ? On doit le croire si la dépêche suivante, publiée par *Il Pensiero italiana*, de Florence, est exacte :

" La mission officieuse du comte Revel a réussi parfaitement. Les négociations politiques continuent. Le projet de concordat entre le pape et le roi comprend vingt cinq articles sans compter les articles secrets. Toutes les puissances catholiques seront invitées à y adhérer. L'Espagne a adhéré en principe.

" Aujourd hui on négocie avec le Portugal et avec les Etats autrichiens et allemands.

" Dans les vitrines des librairies de Rome, le portrait du roi d'Italie est exposé avec permission."

Les mêmes nouvelles sont données par plusieurs feuilles autrichiennes.

On s'occupe beaucoup à Vienne, en ce moment, d'un voyage que l'empereur va faire en Hongrie.

François-Joseph'est attendu à Pesth le 6 juin, et restera huit jours dans cette capitale.

La *Freudenblatt* dit à propos de ce voyage :

" L'empereur va se rendre au milieu de la nation hongroise, il tendra la main à cette nation, il lui donnera une marque de sa confiance et de son bonne bienveillance, et s'identifiera à ses plus intimes passions. La nation pourra, par les acclamations dont on entendra, par les discours des députations de corps légalement constitués, élever ce voyage au rang d'une fête nationale dont la mémoire restera ineffaçable."

" Mais il est impossible qu'il en sorte immédiatement des résultats positifs et légalement documentés. Il faudra que le seul organe légal qui ait qualité et autorité pour donner une expression commune aux résolutions du souverain et aux vœux de la nation, n'est à dire la diète de Hongrie n'existe pas en ce moment."

Birmingham, la ville qui a toujours marché à la tête du mouvement pour la réforme électorale et le rappel des droits sur les blés, va recommencer une nouvelle agitation. Il y a eu une première réunion ayant pour but de réclamer l'extension de la franchise électorale pour tout citoyen dûment domicilié ; il a été résolu de convoquer un meeting général des habitants de la ville.

Le Diario espagnol publie un article dans lequel il dit que le parti de l'union libérale s'abstiendra aux élections, si le gouvernement dissout les Chambres.

STEAMERS
POUR LA FRANCE
DIRECTEMENT.

Compagnie générale Transatlantique

Nouvelle ligne de steamers à roues, de première classe
ENTRE NEW YORK ET LE HAVRE.

Les cinq premiers splendides batiments destinés à desservir cette ligne favorite sont les suivants:

WASHINGTON	3200 tonneaux	900 chevaux
LAFAYETTE	3200 "	900 "
EUROPE	3200 "	900 "
FRANCE	lancé	900 "
NAPOLEON III	lancé	1100 "

DE NEW YORK AU HAVRE

Touchant à Brest, pour débarquer la malle et les passagers se rendant ainsi d'un jour le voyage de mer.

EUROPE, capitaine A. Duchêne, VENDREDI 26 mai.
LAFAYETTE, capt. A. Bocandé, VENDREDI 23 juin.

Prix du passage, payable en or
ou l'équivalent en papier monnaie des Etats Unis.
1re cabine (y compris le vin de table)..... $130
2me do do ..... $70 ou $75

Un médecin de première classe de la marine impériale est attaché à chacun des navires. Les soins et les médicaments sont gratuits.

GEO. MACKENZIE, Agent
7, Broadway, New York
A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel)
Au Havre—chez William Isaac & Cie. 1ev—1y

POUR MOBILE.—Le magnifique bateau à vapeur AMIRAL, capt. C. W. Norton, commis Mc Cheney, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, à Lundi prochain (demain) matin à 7 heures, pour Mobile, touchant seulement à Bayou Sara, Port Hudson et la Nouvelle Orléans tous les jours, à une heure de l'après midi. Il rapportera les malles des Etats Unis.

Pour fret ou passage s'adresser à
W. G. GRAHAM & CO, Consignés,
Rue Front, No 47.
Nouvelle Orléans.
GRAHAM & CO, Agents,
A quai des rues de Conti et Royale,
Mobile, Ala.

POUR MATAMOROS.—Passage seulement.—La belle goélette anglaise FLORIDA, capitaine T. Burton, partira SAMEDI, 24 du courant, à trois heures d'après-midi. On recevra quelques tonneaux de fret.
S'adresser à A. BIDERMANN,
Entre Bienville et Conti.

Voyage rapide et régulier
entre la Nouvelle Orléans et Mandeville

La goélette VELOCITY partira régulièrement tous les MARDIS et SAMEDIS, à 3 heures précises du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine J. Rhodin, à bord.
24juin—6t

POUR VERA-CRUZ.—Le grand et magnifique DART, fait voilière et de première classe, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu.
Pour fret ou passage, s'adresser à
C. E. JOUBLANC,
24juin— 93, Passage de la Bourse

POUR MATAMOROS.—La grande et magnifique goélette SOFIA, de première classe et fine voilière, capitaine H. Hunt, partira positivement SAMEDI, 24 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, chez A. D. Gravel, No 57 rue Verte Levée.
20 juin—5

POUR BORDEAUX—Les navires de la classe NARRAGANSETT, capitaine H. Hamlin, ayant la plus grande partie de leur chargement engagée, partira le 1er JUILLET. Pour reste de fret ou passage—bons emmenagements—s'adresser à
J. LEISY & CO,
No 10 Carondelet,
ou à GEO. W. HYNSON & CO,
rue du Camp No 82.
12juin—

POUR VERA CRUZ immédiatement—La nouvelle goélette anglaise clipper WM HOGAN, capitaine Royal, partira dans quelques jours pour Vera Cruz. Pour fret ou passage, s'adresser à
W. WAKEFIELD,
11juin— rue de la Commune No 1 ½.

POUR VERA CRUZ—La goélette fine voilière CONSTANCE, capitaine Parent, partira pour le susdit port immédiatement.
Pour fret ou passage s'adresser à
F. J. DA SILVA & Co,
1juin— 8 rue Carondelet.

BELIZE, HONDURAS.

POUR BELIZE, HONDURAS.—La goélette anglaise FANCY, fine voilière, capitaine Rider, partira dans quelques jours, pour le susdit port. Pour passage seulement—excellents emménagements pour 45 passagers—s'adresser à
W. WAKEFIELD,
Rue de la Commune, No 159.
3juin—

GOELETTE A VENDRE.
A vendre, à bon marché, au comptant, la belle goélette MATILDA, en bon état, construite depuis deux ans et d'un port de 70 tonneaux. S'adresser à J. WINDHOLST,
21 mai—1m à bord du ferry de Carrollton

AVIS
M. ANTOINE DUBUC,
Secrétaire de la fabrique de l'Eglise St Louis, de la Nlle Orléans,
Bureau, No 20, Place St. Antoine.

Qui depuis vingt cinq ans remplit les dites fonctions et est en qualité aussi dite s'occupe de l'entreprises des ENTERREMENTS ET SERVICES FUNEBRES informe le public, ses amis et connaissances, ainsi que ceux de JEAN BONNOT, qu'il a hérité de son fonds de prise susdite, qu'ils trouveront en magasin tout ce qui concerne les fournitures de Pompes funèbres en général, ainsi que des gentilleres et habillements de

Chars funèbres et Corbillards,

dans un genre nouveau, style Européen, d'après les modèles de Paris, Londres, et autres villes d'Europe.

Il s'occupe aussi de la construction et de l'ouverture et clôture des

Tombes et Fours dans le Cimetière St-Louis,

rue Espinarde, et les autres cimetières de la ville ainsi que la commande de la croix de l'Eglise St Louis et des autres églises de la ville.

J. BONNOT & Co,
Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ont et vendent à leur magasin, rue Ste Anne, No 5, entre Chartres et Royale, des Cercueils en métalliques scapon, noyer, autres bois, garnis de toutes étoffes blanches et noires, et doublés en plomb ou zinc, cierges, crêpe, billets d'invitation, voitures, et tout ce qui concerne les funérailles.

On trouvera aussi dans le dit Magasin des Cercueils de bois, genre nouveau, admirablement peints et vernis, une parfaite imitation des cercueils métalliques ayant vitre sur la couverture avec ou sans intérieur en plomb ou zinc, de la fabrication du Sieur Bonnot.

MAGASIN,
51..... Rue Ste Anne..... 51
6avril—Mar J 8et D—au 8 juillet

BILLETS PERDUS.

PERDU, lundi dernier, en revenant du bureau du percepteur des taxes d'Etat, dans le rue de l'Esplanade, Troisième District, montant la rue de la Levée jusqu'à la rue Ste. Anne, descendant la rue Ste. Anne jusqu'au bureau du Shériff, de là à la rue du Canal, par la rue Royale, descendant la rue du Canal jusqu'à la rue Carondelet, et montant la rue Carondelet jusqu'à l'Hôtel de Ville, un bureau du Trésorier.

Deux billets très à payer par Jos. E. W. Penrose, à son propre ordre, en date du 28 janvier 1865, à trois ans de date portant hypothèque et gage sur un acte passé devant Philippe Lizeaute, notaire public, paraphés No Variétés, le 27 février 1857, l'un pour la somme de $2,126 32 et l'autre pour $1,126 32. Il est écrit sur le dos des dits billets " Le paiement est prolongé. Intérêt a été payé jusqu'au 22 janvier 1865. La personne qui les déposera au bureau de l'ARBILLE recevra une récompense convenable. Le public est prévenu de ne pas les négocier, attendu que le transport en a été arrêté.

SAMUEL MOORE, courtier,
24mai—6on30j Rue Carondelet, No 5

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d un usage populaire.— Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qui en dépendent.— Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médicaments, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.— Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que : *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules etc., etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. *(Voir la Brochure que se donne gratuitement.)* Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway ; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street ; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens, Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. En GUILLOT et DUCONGE, droguistes.—*Au détail*, dans toutes les pharmacies de la *Louisiane* et des *Etats-Unis*.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris. Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

23 ANS DE SUCCES

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 155, boulevard Magenta, Paris

COPAHINE-MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGE, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats Unis.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES
Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — DÉPURATIF du SANG

Maladies secrètes, etc. Traitement spécial pour perfectionnement des Fleurs blanches. Guérison prompte et radicale des rétrécissements. Guérison prompte par correspondance. Envoi franco de la brochure du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris. Dépôt dans toutes les villes de France et de l'Etranger. Exiger le timbre de la Régie et la signature du Dr CHABLE sur chaque flacon. Se méfier des contrefaçons. Ne pas confondre avec le traitement par le ratanhia de Dr CHABLE.

HEMORRHOIDES Pommade guérissant en 3 jours. VENTE en GROS à Orléans à CHABLE, Maître en Pharmacie, rue de la Vieille Poste, et dans les pharmacies

PRÉVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE
TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine

12 rue Castiglione.— SWANN, Pharmacien — 12, rue Castiglione.
à Paris.

Les Sirops peuvent être facilement mêlés à l'eau sucrée, au vin, au café, au thé, au lait, etc. Les Pilules se prennent avec un peu d'eau. Prix : 6 fr. le flacon, avec instructions. Dépôt dans les principales pharmacies du monde entier. Se méfier des imitations. Exiger sur les flacons la signature de LOUIS CASTEL, pharmacien, successeur de FELIX JOSEPH, et sur les notices celle de JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, New York, Broadway.

TAXE DIRECTE DES ETATS UNIS

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane
Bureau, rue de la Commune, No 18½,
Nouvelle-Orléans, 1 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES de la dite paroisse de l'Esplanade, Nouvelle-Orléans, Troisième District, et les différentes propriétés qui y sont situées, ainsi que les noms des propriétaires, tels qu'ils apparaissent sur les rôles d'évaluation pour l'année 1865, et les montants des taxes imposées sur chaque propriété, ainsi que les noms des personnes qui sont sujettes à payer ces taxes, ont été remis entre mes mains par les commissaires d'évaluation pour ladite paroisse, et ledit tableau est maintenant déposé dans mon bureau, rue de la Commune, No 18½, où il peut être consulté par les intéressés.

Et j'ai, par la présente, donné avis que les taxes imposées par ledit tableau sont dues et payables à mon bureau à partir de cette date, et que le percepteur de taxes restera à mon bureau, pour recevoir le paiement desdites taxes, pendant les trente jours qui suivront la date de la présente, après quoi, conformément à la loi, il sera ajouté à toutes les taxes non payées à cette époque, une pénalité de cinq pour cent.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO,
Commissaires de la susdite Taxe Directe des Etats Unis pour la Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERBIGNY,
1-juin

Septième, Huitième et Neuvième Ward.

TAXE DIRECTE DES ETATS-UNIS.

Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane
Bureau, rue de la Commune, No 18½,
Nlle Orléans, 5 juin 1865.

LE TABLEAU DES TAXES du Septième, du Huitième et du Neuvième District, représentant la Paroisse d'Orléans est achevé. Les taxes prélevées dans les dits wards, en vertu d'une loi du Congrès, imposée et établissant un Acte pour la perception de taxes directes dans les différents districts insurgés, etc., et cet acte approuvée le 7 juin 1862, devront être payées, au bureau No 18½, de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront la présente ; et il sera ajouté à toutes les taxes non payées à cette époque, une pénalité de cinq pour cent.

Tous les articles ou monuments de terre situés dans les dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes ne seraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront, conformément à la loi, vendus pour le paiement desdites taxes.

Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner la description de la propriété de terre ou de tous articles sujets à être taxés, conformément à la loi, afin de faciliter la perception de ces taxes.

Les Wards constituent le TROISIEME DISTRICT MUNICIPAL.

Les Percepteurs du Trésor sont les seuls reçus en paiement des Taxes.

E. M. RANDALL,
GEO. W. AMES,
M. F. BONZANO
Commissaire de la taxe Directe des Etats Unis pour le 1er District.

Pour copie conforme, E. S. DERBIGNY,
1-juin

AVIS

Nouvelle Orléans, 30 mai 1865.

UNE médaille en commémoration des guerres qui ont eu lieu pour l'Union et l'Indépendance d'Italie vient d être mise en vente par Décret Royal du 15 mai dernier.

Tous les Italiens ou étrangers demeurant dans les Etats du Golfe, qui peuvent y avoir droit, sont invités à adresser au Consul Général d'Italie à la Nouvelle-Orléans leur demandes munies de titres justificatifs les plus

Avis au public et aux contribuables

Le soussigné, employé depuis nombre d'années dans les bureaux d'assessement, prévient les contribuables qu'il se charge du règlement de leurs taxes d'Etat et de ville, ainsi que de l'obtention des licences. Il se charge également de faire rectifier les assessements et de faire remettre tout droit indu. Le montant de toutes taxes payées par erreur, S'adresser au bureau de l'assesseur de l'Etat, No 37 rue St. Pierre, entre une rue et Royale, de 10 heures à midi.

Mars— JOHN T DUFOUR.

FLUS DE DISTANCE !

DIVINATION, PREDICTION,
PAR MADAME ADAH,

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.
2oct 1—3m Sep No 99, rue St. Louis

Confiserie et Restaurant de Richelieu.

PROSPER LEVY.
174..... Rue du Canal 174
Entre Bienville et Philippe,
NOUVELLE ORLEANS.

OUVERTURE, de ce magnifique établissement le JEUDI, HUIT JUIN PROCHAIN.

Le salon du rez de chaussée sera spécialement affecté aux dames qui y trouveront, à toute heure, toutes sorte de rafraîchissements tels que : chocolat glacé, crème à glace, limonades glacées, sorbets, café, chocolat, etc. et de plus un RESTAURANT REGULIER SERVI A L'INSTAR DES GRANDS ETABLISSEMENTS DE PARIS.

Restaurant pour messieurs au premier étage.

On y trouvera toujours tout ce que le marché peut offrir en fait de PRIMEUR ET DE NOUVEAUTE ALIMENTAIRES.

Vins et liqueurs spécialement importés pour la maison.

Pension par mois, par semaine ou au cachet a des prix très modérés.

Commandes pour noces, soirées et parties.

La galerie, brillamment éclairée sera mise tous les soirs à la disposition du public.

La maison rue du Camp No 153 continuera comme par le passé. 30 mai—1m

Dépôt de médicaments patentés français, produits chimiques, &c.

IMPORTATION DIRECTE DE PARIS.

RECU nouvellement et a vendre à l'encoignure Royale et Ste Anne,
PILULES de Dehaut; PILULES de Blancard:
INJECTION Brou, dite de Thérèse,
SIROP de Gelis et Conté;
SIROP de Follet;
EAUX DE SELTZ et DE VICHY (naturelles),
DRAGEES DE SANTONINE de Pelletier; SIROP du docteur Finck,
DR